

bien-être des pêcheurs. Environ trente mille hommes s'adonnent à la pêche dans les Provinces maritimes. Avec leurs familles, ils constituent à peu près le sixième de la population de ces provinces. Le ministre voudrait-il en prendre note et user de son influence pour que le Gouvernement dépose un projet de loi analogue à la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles afin de venir en aide aux pêcheurs non seulement des Provinces maritimes mais de toutes les autres régions?

Je lui rappelle aussi qu'on nous a annoncé que nous serons saisis d'une mesure visant à établir des prix minimums pour les produits agricoles courants. Si le Gouvernement a décidé de présenter une mesure de ce genre, il n'est que juste qu'il en présente une semblable pour que les pêcheurs puissent bénéficier de prix minimums pour leurs produits. Je signale la chose au ministre et lui demande de bien vouloir s'efforcer de faire adopter une mesure législative de ce genre pour venir en aide aux pêcheurs.

L'hon. M. BERTRAND: Le ministère fait en ce moment une étude fort attentive de ces deux questions. En ce qui concerne la loi du prêt, nous avons un économiste qui étudie la situation sur les lieux et il est possible que nous en arrivions à la conclusion qu'il faudrait une loi analogue pour les pêcheurs. L'honorable député sait qu'on nous a demandé d'agir de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons rendu un décret du conseil pourvoyant au versement d'une subvention aux chalutiers-seineurs et aux bateaux à longues lignes. Je ne puis donner maintenant tous les détails de la correspondance parce que la question n'est pas complètement réglée. Nous n'avons pas encore pris de décision définitive mais nous étudions la question.

Quant aux prix des produits courants, c'est une question qui soulève peut-être plus de difficultés que celle des prix des produits agricoles parce que la qualité des produits du poisson importe plus que celle des produits agricoles. La question du prix du bon poisson frais livré en cet état sur le marché ne soulève pas autant de difficultés, car le poisson se vend très facilement. L'un des grands problèmes consiste à livrer le produit dans le meilleur état possible sur le marché. Ce marché peut être à Montréal ou à quelque autre endroit. De plus, nous exportons une forte quantité de poisson et nous devons veiller à fixer un prix stable. Toutefois nous faisons présentement une étude très soigneuse de la question.

M. HAZEN: Il est peut-être extrêmement difficile d'élaborer une loi qui réponde aux

besoins, mais il importe peut-être plus, qu'un prix minimum soit fixé pour le poisson, que pour les produits agricoles. Je sais qu'au Nouveau-Brunswick les pêcheurs ont eu beaucoup de difficultés à surmonter avant la guerre. Ils ont à peine pu gagner leur vie, et dans leur cas il est beaucoup plus important que dans le cas des cultivateurs qu'une loi de ce genre soit promulguée, et cela est tout naturel.

(Le crédit est adopté.)

71. Constructions de passes migratoires et déblaiement des rivières, \$7,000.

M. GRAYDON: Je désire discuter une certaine question, mais j'ignore si le moment est opportun. Je crains qu'il ne le soit pas. Je désire poser une question au sujet des relations qui existent entre le gouvernement provincial et les autorités fédérales en ce qui concerne l'usine de transformation Gorton Pew de Carquet, Nouveau-Brunswick. Je pourrai peut-être soulever cette question lors de l'étude d'un autre crédit.

M. BLACKMORE: Quelles passes migratoires construit-on en ce moment? A quelles passes migratoires cette somme sera-t-elle affectée en 1944?

L'hon. M. BERTRAND (Laurier): Nous ne construisons pas de passes migratoires à l'heure actuelle. Ce montant de \$7,000 servira à conserver en bon état celles que nous avons et à rémunérer le personnel. Nous sommes à élaborer un programme pour l'après-guerre; de fait, un décret du conseil a été rendu à la suite d'une demande d'un million de dollars que nous avons faite pour l'aménagement d'une passe migratoire à Hell's Gate, sur le Fraser; j'ai l'intention de fournir des explications détaillées lorsque nous en viendrons à ce crédit.

M. BLACKMORE: Quelles sont les rivières où se fait le déblaiement et sur quels cours d'eau maintient-on le personnel d'entretien auquel cette somme sera affectée?

L'hon. M. BERTRAND (Laurier): Ce montant de \$7,000 ne vise que les frais d'entretien. Si une crue des eaux se produit et que les billes s'accumulent et obstruent la rivière, nous devons dépenser immédiatement une certaine somme pour le déblaiement de façon que le poisson puisse remonter le cours d'eau et frayer. Ce montant est celui dont nous aurons besoin pour ces travaux.

M. BLACKMORE: Il m'intéresserait de savoir de façon précise de quelles passes migratoires et de quelles rivières il s'agit ici; il doit y en avoir deux ou trois ou quatre. Quelles sont-elles et où se trouvent-elles situées?